INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 juin 2021 à 19h06, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 596-2021 du 13 mars 2020 au 30 avril 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 623-2021 du 30 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 14 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 660-2021 du 14 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 21 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 679-2021 du 21 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 28 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 735-2021 du 22 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 4 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

2021-06-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillée, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-06-137

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

Formules Municipales No 5614-A-MST-Q (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

PLW

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021 À 19H06

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 25 mai 2021
5. Correspondance
6. Compte-rendu des comités
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.4 Rapport du maire sur la situation financière
8. Affaires diverses
8.1 Adoption du règlement portant le numéro 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle
8.2 Dossier PIIA 2021-19 concernant construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné
8.3 Dossier PIIA 2021-20 concernant construction d'un garage non attenant visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné
8.4 Dossier PIIA 2021-21 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 207 519 du cadastre du Québec, sur le chemin Chantal
8.5 Dossier PIIA 2021-22 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 4 878 692 du cadastre du Québec, sur la côte Saint-Joseph
8.6 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
8.7 Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour l'aménagement d'une salle d'eau au parc Hammond-Rodgers
8.8 Embauche au poste temporaire de technicienne administrative
8.9 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection de certaines infrastructures du chemin Black
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-06-138 **2.1** ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021***

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *5 mai 2021* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *5 mai 2021*.

ADOPTÉE.

2021-06-139 **3.** ***Approbation des comptes***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2021 totalisant **93 542,71 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 ***États financiers se terminant le 25 mai 2021***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 25 mai 2021.

5. ***Correspondance***

Un résumé de la correspondance du mois de mai 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Il n'y a aucune correspondance pour le mois de mai 2021.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

La Municipalité prépare actuellement le prochain Info Mille-Isles que vous recevrez d'ici la fin de la semaine. Quant à l'Info-Mille-Isles de juillet, il comprendra notamment le rapport intégral du maire sur la situation financière.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les travaux de reconstruction du chemin Black se poursuivront au courant des mois de juin et juillet 2021. Durant cette période, le chemin Black sera accessible uniquement à ses citoyens et aux véhicules d'urgence. Prenez note que les travaux d'asphaltage et de marquage du chemin seront terminés vers la fin juillet.

Les travaux de reconstruction du chemin Tamaracouta termineront à la fin juin. L'asphaltage et le marquage du chemin débuteront en juillet, ce qui inclut également la section à l'ouest de la Route 329. Prenez note que les travaux d'asphaltage pourraient occasionner des fermetures. Veuillez porter une attention particulière à la signalisation routière afin d'identifier l'emplacement des travaux.

The reconstruction of Black Road will continue in June and July 2021. During this period, Black Road will be accessible only to its citizens and emergency vehicles. Please note that the paving and road marking work will be completed by the end of July.

The reconstruction of Tamaracouta Road will be completed at the end of June. The paving and road marking work will begin in July, which also includes the section west of Route 329. Please be advised that the paving work may result in road closures so pay particular attention to road signs to identify the location of the work.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

La Municipalité procédera demain à l'affichage d'un appel d'offres public concernant la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et de la sécurité civile.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Selon les nouvelles directives gouvernementales, il semble que la Municipalité pourra tenir l'édition 2021 de la fête de Mille-Isles et journée de l'environnement. Nous en sommes extrêmement heureux ! Le Service des loisirs pourra également reprendre l'organisation d'activités extérieures qui étaient fort appréciés de tous.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Le Service de l'urbanisme et environnement commence à souffler, après plusieurs mois à tenter de maintenir à flot le traitement des dossiers dans un délai raisonnable. C'est 2 fois plus de permis qui ont été émis en 2021 comparativement à pareille date en 2020, tout ça avec un effectif réduit.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Vous allez voir apparaitre des conteneurs collecteurs de compostage sur le territoire cet été; nous allons donc en avoir 6 sur le territoire de la municipalité. Nous sommes content de la participation citoyenne jusqu'à présent avec ses bacs de compostage, mais il est important de savoir que présentement, en moyenne, 60% de nos sacs qui sont mis dans les bacs vert ou noir à déchets, contiennent plus de 60% de matière organique qui devrait se retrouver dans les conteneurs de compostage. Nous avons donc beaucoup d'ouvrage devant nous. Avec une bonne participation citoyenne, nous pourrons éventuellement diminuer le nombre de collectes de déchets en faveur de plus de collectes de recyclage et de compostage.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonjour à tous,
Avec les dernières annonces du Premier ministre, notre été devrait être plus joyeux que la période de confinement dont nous délaissons. Avec ce retour progressif à la vie normale, je souhaite à tous de pouvoir profiter de la vie, revoir vos familles et amis, mais aussi de continuer à exploiter les découvertes de la Covid-19 : les marches en plein air, le temps en famille, les nouvelles habitudes qui ont découlées de la pandémie, qui nous ont marqués et qui nous ont obligé à ralentir la cadence.

Ce déconfinement nous permet aussi de penser que les activités prévues au calendrier estival pourront voir le jour! Je vous invite à explorer le calendrier sur le site web de la Municipalité pour en savoir d'avantage.

Pour y arriver par contre, il nous sera nécessaire de continuer la vaccination et respecter les mesures sanitaires qui demeurent en place. De plus, si nous tombons en zone jaune au mois de juin, la séance publique ordinaire de juillet se fera en publique, dans la salle Strong, avec une limite 8 citoyens pour respecter les mesures de distanciation. Au bureau municipal, le hall d'entrée sera rouvert pour les citoyens. Les mesures de distanciation et plexiglass demeurent en place. La salle Strong par contre, devra rester fermée pour l'instant.

Je souhaite à tous un bel été, rempli de rencontres légales (!), amusons nous un peu, on y arrive.

Merci

Hello everyone,
With the Premier's latest announcements, the outlook for this summer is looking much better than the confinement period we are leaving behind. With this gradual return to normal life, I hope everyone will be able to enjoy the freedom, see your families and friends again, but also to continue to exploit some of the habits/discoveries we made during Covid-19: outdoor walks, family time, the new habits that resulted from the pandemic, which obliged us to slow down.

These deconfinement announcements allow us to think that the

activities planned in our summer activities calendar can see the light of day! I invite you to explore this calendar on the Municipality's website to find out dates and details.

To achieve this, however, we will need to continue vaccination and respect the health measures that remain in place. Also, if we fall into the yellow zone in June, the July public meeting will be held at Strong Hall, with 8 citizens allowed to attend, the maximum permitted in allowing for the 2 meter distancing. At the municipal office, the entrance to the administration will be reopened for citizens, distancing measures and plexiglass remain in place. Strong Hall, on the other hand, will have to remain closed for now.

I wish you all a beautiful summer, filled with legal get-togethers (!), we're almost there.

Thank you

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2021.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'avril 2021.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2021.

7.4 *Rapport du maire sur la situation financière*

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

8. Affaires diverses

2021-06-140

8.1 ***Adoption du règlement 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle***

Considérant qu'un avis de motion a été donné et l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du mercredi 5 mai 2021 par madame la conseillère Dawn Charles ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

2021-06-141

8.2 ***Dossier PIIA 2021-19 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné***

Considérant que le projet concerne la construction d'une habitation unifamiliale isolée située visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné ;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-19, sur le chemin des Terrasses-Gagné.

ADOPTÉE.

No de résolution ou annotation

2021-06-142

8.3 ***Dossier PIIA 2021-20 concernant la construction d'un garage non attenant visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné***

Considérant que le projet concerne la construction d'un garage non attenant visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, sur le chemin des Terrasses-Gagné ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant visant la propriété située sur le lot 5 629 429 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-20, sur le chemin des Terrasses-Gagné.

ADOPTÉE.

2021-06-143

8.4 ***Dossier PIIA 2021-21 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 207 519 du cadastre du Québec, sur le chemin Chantal***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 519 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Chantal ;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 519 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-21, sur le chemin Chantal.

ADOPTÉE.

No de résolution ou annotation

2021-06-144

8.5 ***Dossier PIIA 2021-22 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 4 878 692 du cadastre du Québec, sur la côte Saint-Joseph***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 878 692 du cadastre du Québec, en bordure de la côte Saint-Joseph ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 878 692 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-22, sur la côte Saint-Joseph.

ADOPTÉE.

2021-06-145

8.6 ***Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection***

Considérant que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE) ;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

Considérant que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

Considérant qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution ou annotation

municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-06-146

8.7 ***Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour l'aménagement d'une salle d'eau au parc Hammond-Rodgers***

Considérant la volonté de la Municipalité d'aménager une salle d'eau dans la cabane des patineurs pour les utilisateurs du parc Hammond-Rodgers ;

Considérant l'installation sanitaire aménagé à ces fins ;

Considérant l'aide financière octroyée par la MRC d'Argenteuil pour ce projet ;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter les frais tel qu'autorisé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la facture reçue de l'entreprise Jaro Construction, au montant de 10 828,93 $ taxes incluses.

D'UTILISER le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter les frais.

ADOPTÉE.

2021-06-147

8.8 ***Embauche au poste temporaire de technicienne administrative***

Considérant la vacance temporaire du poste de technicienne administrative depuis le 11 mars 2021 ;

Considérant qu'un poste temporaire de technicienne administrative est nécessaire au bon fonctionnement des opérations de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant le curriculum vitae reçu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER madame Jessica-Sara Leblanc au poste temporaire de technicienne administrative, et ce, pour une période indéterminée.

Les conditions, les tâches et les avantages reliés à ce poste sont décrits à la convention collective.

ADOPTÉE.

2021-06-148

8.9 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection de certaines infrastructures du chemin Black***

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2021-04-106 afin d'adjuger à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. le contrat pour les travaux de réfection de certaines infrastructures du chemin Black au montant de 623 253,17 $ taxes incluses ;

Considérant la demande de paiement déposée par l'entreprise 9267-7368 Québec inc. ;

Considérant la recommandation favorable de paiement par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics suite à l'analyse du décompte.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 1 au montant de 241 777,68 $, plus taxes applicables.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 24 177,76 $ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle est prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 217 599,92 $, taxes en sus, à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour les travaux effectués en date du 31 mai 2021.

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-04000-710.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

INITIALES DU MAIRE
PW
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2021-06-149

10. ***Levée de la séance***

À **19h50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée